

GUIDE DES CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES PRODUITS EV PREMIUM S, EV PREMIUM+ S (EE-130SW-P555-XB0), EV PREMIUM SH, EV PREMIUM+ SH (EE-130SW-H555-XB0), EV PREMIUM M, EV PREMIUM+ M (EE-230MW-P555-XC0), EV PREMIUM MH, EV PREMIUM+ MH (EE-230MW-H555-XC0), EV PREMIUM L, EV PREMIUM+ L (EE-295LW-P555-XD0), EV PREMIUM LH, EV PREMIUM+ LH (EE-295LW-H555-XD0), EV PREMIUM X, EV PREMIUM+ X (EE-390LW-P555-XD0), EV PREMIUM XH et EV PREMIUM+ XH (EE-390LW-H555-XD0)

**MODÈLE RENEWAIRE ERV – VENTILATEUR À RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE AIR-AIR
POUR INSTALLATION INTÉRIEURE
CATÉGORIE CSI MASTERFORMAT 23 72 00**

Remarque à l'attention de l'utilisateur : le présent document est protégé par le droit d'auteur et est la propriété exclusive de RenewAire, LLC. Toutefois, RenewAire accorde à l'utilisateur une licence limitée et non exclusive lui permettant d'utiliser ce document ou des parties de celui-ci dans le but de rédiger des cahiers des charges écrits pour la catégorie CSI MasterFormat susmentionnée. Toutes les informations contenues dans ce document, telles que fournies par RenewAire, LLC, sont de nature informative et sont fournies sans déclaration ni garantie d'aucune sorte à l'égard de l'utilisateur ou de toute autre partie, y compris, sans limitation, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU DE NON-CONTREFAÇON. Dans toute la mesure permise par la loi applicable, RenewAire décline toute responsabilité, et l'utilisateur assume l'entière responsabilité et tous les risques liés à l'utilisation ou aux résultats découlant de l'utilisation du présent document ou des informations qu'il contient, qu'il ait été modifié ou non par l'utilisateur. Les utilisateurs sont invités à consulter [le site www.renewaire.com](http://www.renewaire.com) afin de vérifier que ce document correspond bien à la version la plus récente.

Pour consulter les données relatives aux produits RenewAire, notamment la description des appareils, le catalogue et les manuels d'instructions, rendez-vous sur <https://renewaire.com/products/>

L'appareil est généralement installé en tant qu'élément d'un système CVC (chauffage, ventilation et climatisation) de bâtiment.

Pour toute question concernant ce produit, veuillez vous adresser à votre représentant agréé RenewAire local. Pour trouver votre représentant local, rendez-vous sur <https://renewaire.com/find-my-rep/> et sélectionnez votre État dans la liste.

SECTION 23 72 00 - VENTILATEUR À RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE AIR-AIR

PARTIE 1 - GÉNÉRALITÉS

1.1 RÉSUMÉ

- Cette section concerne les ventilateurs à récupération d'énergie air-air (ERV) destinés à une installation en intérieur.
- L'ERV doit être un appareil monobloc et doit transférer à la fois l'énergie sensible et l'énergie latente à l'aide d'une technologie à plaques statiques.
- Dans le présent document, ces unités peuvent être désignées par l'abréviation « ERV » par souci de concision.

1.2 CONTEXTE

Les plans et les dispositions générales du contrat, y compris les Exigences générales de la Division 01, de la Division 23, des sections des cahiers des charges de la Division 23, ainsi que les exigences communes relatives aux travaux de CVC, s'appliquent aux travaux spécifiés dans la présente section.

- Section 23 09 00 : Commandes et instrumentation

1.3 DOCUMENTS À FOURNIR

- Données sur les produits : pour chaque type ou modèle d'ERV, inclure les éléments suivants :
 - Données de performance certifiées par le Home Ventilating Institute (HVI) pour l'air d'alimentation (SA) et l'air extrait (EA), avec un débit d'air net à différentes pressions statiques externes.

- Des plans cotés présentant des vues de face, de profil et en plan, indiquant l'emplacement des conduits raccordés et les exigences en matière d'espace libre pour l'entretien.
- Poids brut estimé de chaque unité installée.
- Types, quantités et dimensions des filtres
- Manuel d'installation, d'utilisation et d'entretien (IOM) pour chaque modèle.
- Plans d'atelier : pour les récupérateurs de chaleur air-air (ERV), inclure les plans en élévation, les coupes, les détails et les raccordements à d'autres installations.
 - Détailler les assemblages des équipements et indiquer les dimensions, les poids, les charges, les dégagements requis, la méthode d'assemblage sur site, les composants, ainsi que l'emplacement et la taille de chaque raccordement sur site.
- Données d'exploitation et d'entretien pour les récupérateurs de chaleur air-air.

1.4 ASSURANCE QUALITÉ

- Restrictions relatives à la source : se procurer les récupérateurs de chaleur air-air ainsi que tous les composants ou accessoires associés auprès d'un seul fabricant. Le fabricant des récupérateurs de chaleur doit justifier d'au moins 20 ans d'expérience dans la fabrication de ces appareils.
- Pour la fabrication, l'installation et les essais des travaux visés dans la présente section, n'employez que des ouvriers parfaitement formés et expérimentés, connaissant parfaitement les éléments requis ainsi que les méthodes d'installation actuellement recommandées par le fabricant.
- Le noyau de l'ERV doit être garanti exempt de défauts de fabrication et conserver ses caractéristiques fonctionnelles, dans des conditions d'utilisation normales, pendant une période de dix (10) ans à compter de la date d'achat. Le reste de l'unité doit être garanti exempt de défauts de fabrication et conserver ses caractéristiques fonctionnelles, dans des conditions d'utilisation normales, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date d'achat.
- Le fabricant doit être en mesure de fournir la preuve d'essais indépendants du noyau réalisés par Underwriters Laboratory (UL), attestant d'un indice maximal de propagation des flammes (FSI) de 25 et d'un indice maximal de dégagement de fumée (SDI) de 50, répondant ainsi aux exigences des normes NFPA 90A et NFPA 90B relatives aux matériaux utilisés dans un compartiment traitant l'air destiné à circuler dans un réseau de conduits. La méthode d'essai doit être conforme à la norme UL 723.
- Certifications :
 - L'ERV doit être certifié par le HVI conformément à la norme CSA 439. Des essais de chauffage et de refroidissement doivent être effectués afin de démontrer la récupération d'énergie tout au long de l'année.
 - L'appareil doit être homologué selon la norme UL 1812 relative aux échangeurs de chaleur air-air à conduits. L'appareil doit satisfaire aux exigences d'inflammabilité pour usage commercial et ne doit pas porter la mention « À usage résidentiel uniquement ».

1.5 COORDINATION

- Coordonner les dimensions et l'emplacement de toutes les percées dans le bâtiment nécessaires à l'installation de chaque ERV et des systèmes électriques associés.
- Coordonner le déroulement des travaux de plomberie, de CVC et d'alimentation électrique associés.

PARTIE 2 – PRODUITS

2.1 FABRICANTS

- Fabricants disponibles : sous réserve du respect des spécifications contenues dans le présent document, les fabricants proposant des produits pouvant être intégrés aux travaux comprennent, sans s'y limiter :
 - RenewAire
- Le fabricant doit exercer son activité depuis au moins 20 ans dans la fabrication de systèmes de récupération de chaleur (ERV).

2.2 UNITÉS FABRIQUÉES

- Les VRE air-air doivent être entièrement assemblés en usine et se composer d'un échangeur de chaleur à flux croisés à plaques fixes sans pièces mobiles, d'un caisson isolé à paroi simple en acier galvanisé G90 peint de calibre 22, d'ensembles de filtres pour l'air entrant et sortant, d'un noyau enthalpique, d'un ensemble de ventilateur d'air soufflé, d'un ensemble de ventilateur d'air évacué et d'un coffret de commande électrique, tous les composants spécifiés et accessoires internes étant installés en usine, testés et préparés pour un raccordement haute tension à point unique. L'ensemble de l'unité, à l'exception des composants installés sur site, doit être assemblé et testé en usine.
- L'ERV doit utiliser une bride de montage intégrée et un système de barres de suspension pour fixer l'unité, conformément aux manuels d'installation du fabricant, sur une surface structurellement adaptée. Les unités peuvent être montées dans n'importe quelle orientation.
- L'ERV doit être équipé de prises de pression sur la porte de l'unité et de commandes de débit d'air réglables intégrées ou en option afin de faciliter l'équilibrage du débit d'air de l'unité.

- Les commandes de réglage du débit d'air intégrées doivent être installées et testées en usine. Les commandes de réglage du débit d'air en option doivent être testées en usine.
- Le centre de commande intégré à l'ERV ou la commande accessoire doit permettre de régler indépendamment le débit d'air haut et bas des ventilateurs d'alimentation et d'extraction pour chaque flux d'air.
- La commande intégrée ou accessoire doit permettre de régler les débits d'air maximum et minimum des ventilateurs d'alimentation et d'extraction à l'aide de molettes de réglage faciles à utiliser ou d'une interface numérique, clairement étiquetées « air extérieur » ou « air de retour » et « débit élevé » ou « débit faible » pour le réglage du débit d'air.
- Le cadran de réglage du débit d'air doit permettre de modifier le débit souhaité par paliers infinis pour les débits d'air d'alimentation et d'évacuation. L'interface numérique de réglage du débit d'air doit permettre de modifier le débit souhaité par paliers de 5 CFM ou de 0 % à 100 % de la vitesse maximale par paliers de 1 % pour les débits d'air d'alimentation et d'évacuation.
- L'ERV doit être capable de fournir un débit d'air net de 119 CFM pour les modèles EV Premium S/SH et EV Premium+ S/SH, de 218 CFM pour les modèles EV Premium M/MH et EV Premium+ M/MH, 278 CFM pour les modèles EV Premium L/LH et EV Premium+ L/LH, et 373 CFM pour les modèles EV Premium X/XH et EV Premium+ X/XH au niveau de l'air soufflé, à une pression statique externe de 0,4" w.g.
- L'ERV doit être capable de fournir des débits d'air nets nominaux à volume constant par paliers de 5 CFM, allant de 30 CFM pour une pression statique externe comprise entre 0,1" et 1,4" w.g. jusqu'à 120 CFM pour une pression statique externe comprise entre 0,1" et 0,4" w.g. pour les modèles EV Premium+ S/SH, des débits d'air nets à volume nominal constant par incréments de 5 CFM, allant de 50 CFM pour une pression statique externe comprise entre 0,4" et 2,0" w.g. jusqu'à 200 CFM pour une pression statique externe comprise entre 0,1" et 0,6" w.g. pour les modèles EV Premium+ M/MH, débits d'air nets nominaux à volume constant par paliers de 5 CFM, allant de 75 CFM à une pression statique externe comprise entre 0,4" et 2,0" w.g. de pression statique externe, jusqu'à 250 CFM à une pression statique externe comprise entre 0,1" et 0,6" w.g. pour les modèles EV Premium+ L/LH, des débits d'air nets nominaux à volume constant, par paliers de 5 CFM, allant de 100 CFM à une pression statique externe comprise entre 0,3" et 2,4" w.g. jusqu'à 350 CFM à une pression statique externe comprise entre 0,1" et 0,6" w.g. pour les modèles EV Premium+ X/XH.
- L'ERV doit être capable de fournir un débit d'air net de 131 CFM pour les modèles EV Premium S/SH et EV Premium+ S/SH sur l'air soufflé à une pression statique externe de 0,2" w.g., un débit d'air net de 233 CFM pour les modèles EV Premium M/MH et EV Premium+ M/MH sur l'air soufflé à une pression statique externe de 0,2" w.g., un débit d'air net de 295 CFM pour les modèles EV Premium L/XH et EV Premium+ L/LH sur l'air soufflé à une pression statique externe de 0,2" w.g., et un débit d'air net de 390 CFM pour les modèles EV Premium X/XH et EV Premium+ X/XH sur l'air soufflé à une pression statique externe de 0,2" w.g., la consommation électrique des modèles EV Premium S/SH et EV Premium+ S/SH doit être de 1,82 CFM/watt dans les conditions de performance testées et nominales par le HVI ; la consommation électrique des modèles EV Premium M/MH et EV Premium+ M/MH doit être de 2,68 CFM/watt dans les conditions de performance testées et nominales par le HVI ; la consommation électrique des modèles EV Premium L/LH et EV Premium+ L/LH doit être de 2,81 CFM/watt dans les conditions de performance testées et nominales par le HVI ; et la consommation électrique des modèles EV Premium X/XH et EV Premium+ X/XH doit être de 2,76 CFM/watt dans les conditions de performance testées et nominales par le HVI. Pour les modèles EV Premium S/SH et EV Premium+ S/SH à 51 CFM, le SRE doit être de 74 %. Pour les modèles EV Premium M/MH et EV Premium+ M/MH à 51 CFM, le SRE doit être de 81 %. Pour les modèles EV Premium S/SH et EV Premium+ S/SH à 59 CFM, le SRE doit être de 88 %. Pour les modèles EV Premium X/XH et EV Premium+ X/XH à 102 CFM, le SRE doit être de 78 %.
- L'ERV doit être capable de transférer à la fois l'énergie sensible et l'énergie latente entre les flux d'air. Le transfert d'énergie latente doit s'effectuer par transfert direct de vapeur d'eau d'un flux d'air à l'autre, sans exposer le milieu de transfert, au cours des cycles successifs, directement à l'air évacué puis à l'air frais.
- L'unité doit pouvoir fonctionner en continu sans nécessiter de dérivation, de recirculation, de préchauffeurs ou de cycles de dégivrage dans des conditions normales d'exploitation.
- Le transfert de vapeur d'eau doit s'effectuer par transport moléculaire via une résine hygroscopique et ne doit pas être réalisé par des mécanismes de type « plaque poreuse ». Les flux d'air évacué et d'air frais doivent circuler à tout moment dans des passages séparés, et les flux d'air ne doivent pas se mélanger. Aucun séparateur métallique ni matériau à âme métallique n'est acceptable.
- Le flux d'air traversant le noyau de l'ERV doit être laminaire sur toute la plage de débit d'air de fonctionnement du produit, afin d'éviter le dépôt de particules à l'intérieur du matériau des plaques d'échange d'énergie.
- La tension nominale de l'appareil doit être de 120 volts et la fréquence de 60 Hz.
- L'alimentation électrique des appareils EV Premium S, M, L et X ainsi que des appareils EV Premium+ S, M, L et X doit être assurée par un cordon d'alimentation de 34", tandis que les appareils EV Premium SH, MH, LH et XH ainsi que les appareils EV Premium+ SH, MH, LH et XH doivent disposer de raccords à la tension secteur par câblage fixe.

2.3 ARMOIRE

- Matériaux : Armoire métallique isolée à paroi simple moulée, conçue pour permettre l'accès aux composants internes à des fins de maintenance.
- Le composant de récupération d'énergie doit être de type à plaques fixes à flux croisés, sans pièces mobiles.
 - Noyau enthalpique : le noyau de récupération d'énergie doit être de type à enthalpie totale, capable de transférer à la fois l'énergie sensible et l'énergie latente entre les flux d'air. Le transfert d'énergie latente doit s'effectuer par transfert direct de vapeur d'eau d'un flux d'air à l'autre, sans exposer le milieu de transfert, au cours des cycles successifs, directement à l'air évacué puis à l'air frais. Aucun évacuateur de condensats n'est autorisé. Le noyau de récupération d'énergie doit être conçu et construit de manière à permettre son nettoyage et son retrait à des fins d'entretien.
- Enveloppe extérieure : Elle doit être fabriquée en acier lisse de calibre 22, prépeint ou revêtu par poudrage en blanc, avec des angles recouverts et des vis de fixation zinguées.
- Les parois et les portes du boîtier doivent être entièrement isolées avec une couche d'isolant en polystyrène expansé de 1", avec ou sans revêtement, dotée d'une face en feuille métallique nettoyable sur toutes les surfaces exposées.

- La porte d'accès doit permettre d'accéder facilement aux ventilateurs, aux noyaux de l'ERV et aux filtres. La porte d'accès doit être articulée à l'aide de joints en mousse à cellules fermées assurant l'étanchéité à l'air. Les portes doivent être dotées d'un joint de compression étanche à l'air utilisant des joints en mousse à cellules fermées.
- Le système ERV doit être équipé de charnières de porte verrouillables afin de permettre son installation dans plusieurs orientations.
- Des prises de pression sur les portes, équipées de bouchons imperdables, doivent être prévues pour la mesure de la pression transversale au cœur de l'échangeur, permettant ainsi une mesure précise du débit d'air. L'unité doit comporter quatre (4) orifices de pression permettant un équilibrage et une vérification aisée du débit d'air.
- Aucun bac de récupération de condensats ni aucun système d'évacuation de condensats ne doit être autorisé, et l'unité doit pouvoir fonctionner aussi bien en hiver qu'en été sans générer de condensats.
- Les unités EV Premium S/SH, M/MH et L/LH ainsi que les unités EV Premium+ S/SH, M/MH et L/LH doivent être équipées de colliers de raccordement ronds de 6"/8" fournis d'usine pour faciliter le raccordement des conduits à l'unité. Les unités EV Premium X/XH et EV Premium+ X/XH doivent être équipées de colliers de raccordement ovales de 8" fournis d'usine pour faciliter le raccordement des conduits à l'unité.
- Contrôle passif du givre : Le noyau ERV doit fonctionner sans condensation ni givrage dans des conditions normales d'exploitation (définies comme des températures extérieures supérieures à -10 °F et une humidité relative intérieure inférieure à 40 %). Des conditions occasionnelles plus extrêmes ne doivent pas affecter le fonctionnement habituel, les performances ou la durabilité du noyau. Aucun évacuateur de condensat n'est autorisé.

2.4 SECTION VENTILATEUR

- La roue doit être de type à aubes recourbées vers l'arrière.
- Ensembles de ventilateurs : ils doivent être équilibrés statiquement et dynamiquement et conçus pour un fonctionnement continu à la vitesse et à la puissance nominales maximales du ventilateur.

2.5 MOTEURS

- Les ventilateurs d'alimentation et d'évacuation doivent être équipés de moteurs à commutation électronique (EC) avec une capacité multivitesse en série.

2.6 COMMANDES DE L'UNITÉ

- L'unité doit pouvoir fonctionner en continu sans nécessiter de dérivation, de recirculation, de préchauffeurs ou de cycles de dégivrage dans des conditions de fonctionnement normales.
- L'unité doit pouvoir fonctionner en continu ou par intermittence au réglage de débit d'air faible, avec la possibilité de passer temporairement en mode de surpression à haut débit d'air.
- L'unité doit être équipée d'un transformateur interne de 24 V CA et d'un relais.
- L'ERV EV Premium fonctionne en mode de faible débit d'air jusqu'à ce que l'un des éléments suivants active l'ERV pour qu'il passe en mode de surpression à haut débit (les débits d'air étant réglés lors de la mise en service et du conditionnement).
 - Détecteur de présence
 - Capteur de dioxyde de carbone
 - Capteur de qualité de l'air intérieur
 - Bouton-poussoir « Mode Boost »
 - Contrôleur proportionnel de durée de fonctionnement
- L'ERV EV Premium+ fonctionne en mode faible débit, soit en continu, soit par intermittence, soit à l'arrêt, jusqu'à ce que l'un des éléments suivants active l'ERV pour qu'il passe en mode « boost » à haut débit (les débits d'air étant réglés lors de la mise en service et du conditionnement à l'aide de l'accessoire de commande à écran tactile).
 - Capteur de présence
 - Capteur de dioxyde de carbone
 - Capteur de qualité de l'air intérieur
 - Commande par minuterie à compte à rebours
 - Commande par minuterie en pourcentage (durée de fonctionnement proportionnelle par heure)
 - Accessoire de commande à écran tactile
 - Modbus
- Le mode de fonctionnement de l'ERV EV Premium+ peut être modifié à l'aide d'un accessoire pour passer aux modes suivants : flux d'air d'alimentation et d'évacuation activés, mode veille (flux d'air d'alimentation et d'évacuation désactivés, l'évacuation ne pouvant être activée qu'en cas de déclenchement), flux d'air d'alimentation uniquement activé, flux d'air d'évacuation uniquement activé, et flux d'air d'alimentation et d'évacuation désactivés.
- L'ERV EV Premium+ doit disposer d'alertes, soit via des LED intégrées à l'appareil, soit via un accessoire, pour signaler les dysfonctionnements de l'appareil et la nécessité de remplacer le filtre.

2.7 SECTION FILTRE

- Les noyaux de l'ERV doivent être protégés par un filtre jetable en polyester filé, classé MERV 8, dans les deux flux d'air.

- L'ERV doit pouvoir être équipé, en option, de filtres plissés jetables MERV 13 d'une épaisseur de 1", placés dans le flux d'air extérieur.
- Tous les filtres doivent être accessibles depuis l'extérieur de l'appareil.
- L'ERV doit pouvoir intégrer un filtre jetable MERV 13 d'une épaisseur de 1" (livré séparément), situé dans le flux d'air extérieur, à installer après la construction.

PARTIE 3 – EXÉCUTION

3.1 EXAMEN

- Avant de commencer l'installation, inspectez la zone et les conditions afin de vérifier que l'emplacement est correct et conforme aux tolérances d'installation ainsi qu'aux autres conditions affectant les performances de l'unité. Consultez le manuel d'utilisation de l'unité.
- Vérifiez le tracé des installations de plomberie, d'électricité et de CVC afin de vérifier leur emplacement réel et leur conformité aux exigences de l'unité. Reportez-vous au manuel d'utilisation de l'unité.
- Ne procédez à l'installation qu'après avoir corrigé toutes les anomalies constatées.

3.2 INSTALLATION

- L'installation doit être réalisée conformément aux présentes spécifications écrites, aux plans du projet, aux instructions d'installation du fabricant telles que documentées dans le manuel d'utilisation de l'appareil, aux meilleures pratiques et à tous les codes de construction applicables.
- Installez l'unité en respectant les dégagements nécessaires à l'entretien et à la maintenance.
- Implantation, orientation et raccordement des conduits conformément aux directives de l'AMCA, de l'ASHRAE et de la SMACNA. Prévoir les dégagements d'entretien indiqués sur les plans. Planter les unités à distance des locaux sensibles au bruit.
- Utiliser la bride de fixation fournie par le fabricant pour monter l'unité, conformément aux manuels d'installation du fabricant, sur une surface structurellement adaptée. Les unités peuvent être montées dans n'importe quelle orientation.
- Prévoir des raccords de conduits flexibles au niveau des brides de raccordement de l'unité.
- Pour contrôler le bruit émis par l'unité :
 - Prévoir un traitement acoustique sur les murs et les plafonds du local technique.
- Pour limiter le bruit lié aux deux sorties du ventilateur :
 - Utilisez des conduits flexibles isolés.
 - Dans les applications où le bruit est un critère essentiel, augmenter le diamètre des conduits et envisager l'utilisation d'atténuateurs acoustiques.

3.3 RACCORDEMENTS

- Dans tous les cas, les meilleures pratiques du secteur doivent être respectées. Les raccordements doivent être réalisés conformément aux exigences d'installation indiquées ci-dessus.
- Les exigences relatives à l'installation et au raccordement des conduits sont spécifiées dans la section 23 du présent document.
- Les exigences relatives à l'installation électrique sont spécifiées dans la section 26 du présent document.
- L'ensemble du réseau de conduits doit être conçu, construit, soutenu et étanchéifié conformément aux normes de construction des conduits CVC de la SMACNA et aux classifications de pression.
- Au minimum, tous les tronçons de conduits menant à l'extérieur doivent être isolés thermiquement à des niveaux adaptés au climat local. Un pare-vapeur continu doit également être prévu de part et d'autre de l'isolation.

3.4 CONTRÔLE DE QUALITÉ SUR CHANTIER

- L'entrepreneur doit inspecter les composants assemblés sur site et l'installation des équipements, y compris les raccordements électriques et de tuyauterie. Il doit communiquer les résultats par écrit à l'architecte/ingénieur. L'inspection doit inclure une liste de contrôle complète de mise en service comprenant (au minimum) les éléments suivants : les listes de contrôle de mise en service remplies telles qu'elles figurent dans le manuel d'utilisation du fabricant.

3.5 SERVICE DE MISE EN SERVICE

- L'entrepreneur doit effectuer la mise en service. Se reporter à la division 23 « Essais, réglages et équilibrage » et se conformer aux dispositions qui y sont énoncées. Se reporter au manuel d'installation, d'utilisation et d'entretien (IOM) du fabricant pour la procédure de mise en service.
- Les essais et l'équilibrage ne peuvent débuter qu'une fois l'installation achevée à 100 % et pleinement opérationnelle. Se reporter au manuel d'installation, d'exploitation et d'entretien du fabricant pour obtenir un tableau et une formule permettant de convertir les mesures de pression transversale au niveau du noyau en débit d'air traversant le noyau.

- Suivre les procédures de test et d'équilibrage de l'air du National Environmental Balancing Bureau (NEBB) spécifiques aux dispositifs de récupération d'énergie. Fournir les rapports d'équilibrage aux représentants du maître d'ouvrage.

3.6 DÉMONSTRATION ET FORMATION

- L'entrepreneur doit former les propriétaires ou le personnel de maintenance de ces derniers au réglage, à l'utilisation et à l'entretien de l'ERV. Se reporter à la division 01, section « Procédures de clôture, démonstration et formation ».

EN RAISON DU DÉVELOPPEMENT CONTINU DU PRODUIT, LES SPÉCIFICATIONS SONT SUJETTES À MODIFICATION SANS

PRÉAVIS. CRÉÉ EN MAI 2022
© RenewAire LLC, 2022